



Les langues de France et leur codification - Ecrits ouverts, écrits divers

Salem Chaker, Jean Sibille, Dominique Caubet

► **To cite this version:**

Salem Chaker, Jean Sibille, Dominique Caubet. Les langues de France et leur codification - Ecrits ouverts, écrits divers. Dominique Caubet, Salem Chaker, Jean Sibille. Codification des langues de France , L'Harmattan, pp.7-13, 2002, 2-7475-3124-4. <<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=19812>>. <hal-01296821>

HAL Id: hal-01296821

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01296821>

Submitted on 4 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Les Langues de France et leur codification » *Ecrits divers - Ecrits ouverts*

Même si pour des raisons juridico-politiques, la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires est repoussée à des horizons incertains, il n'en demeure pas moins qu'elle a été signée¹ le 7 mai 1999 et que le débat qui a eu lieu autour de ce dossier en 1998 et 1999 est certainement un moment important pour le statut et le devenir des langues de France.

Pour la première fois, la France envisage de reconnaître un statut juridique explicite à ses langues. Pour la première fois aussi, le débat a été ouvert sur le statut des langues d'origine étrangère, et la classique opposition entre "langue territoriales" et "langues non-territoriales" a été bousculée sur la base du raisonnement juridique et de la réalité sociolinguistique.

Quels que soient les cheminements, les langues de France connaîtront certainement une amélioration – sans doute lente – de leur situation dans les prochaines années, en particulier au niveau de leur enseignement. Dans ce contexte nouveau, il a semblé opportun, voire urgent, de confronter les expériences et dynamiques de codification de l'écrit des diverses langues de France, d'établir un état des lieux en la matière, de dégager des convergences, de nouer d'éventuelles collaborations entre les acteurs des différents champs. Créer une occasion d'échanges, et si possible, une base de collaboration entre les acteurs de l'aménagement des langues de France. [7/8]

Ce colloque a visé à réunir les linguistes et sociolinguistes qui ont eu à travailler ou à intervenir dans le domaine de l'aménagement des langues de France, et plus particulièrement sur la codification de leur graphie.

L'expression "langues de France" se réfère bien entendu à la liste établie par Bernard Cerquiglini dans son rapport d'avril 1999 au Premier ministre : on y a donc inclut aussi bien les langues régionales du territoire métropolitain français et de l'Outre-mer, que les langues "non territoriales", durablement implantées en France, qu'elles soient d'origine étrangère ou non (berbère, arabe maghrébin, rromani, arménien occidental). On n'a pas exclu non plus l'ouverture sur des cas européens ou extra-européens intéressants du point de vue de la codification graphique : d'où l'intervention de spécialistes du judéo-arabe, du maltais, du judéo-espagnol, du créole capverdien.

¹ Après un premier rapport élaboré par le juriste Guy Carcassonne (*Etude sur la compatibilité entre la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Constitution*, Rapport au Premier Ministre, La Documentation française, octobre 1998), et un second rapport du linguiste Bernard Cerquiglini qui énumère les langues susceptibles d'être reconnues et protégées comme « langues de France » (*Les langues de la France*, La Documentation française, avril 1999).

Comme l'on sait, les situations sont extrêmement diverses à ce point de vue : langues à tradition écrite ancienne et bien établie, langues à peine sortie de l'oralité, langues pour lesquelles il existe une concurrence entre plusieurs alphabets, langues pour lesquelles il existe plusieurs traditions orthographiques...

On s'est intéressé aussi bien aux expériences historiques qu'aux débats actuels ; de même, on s'est attaché à éclairer les aspects sociolinguistiques de la codification (quand, qui, comment, où ?...), comme les aspects plus techniques des choix graphiques, généraux ou particuliers qui, bien souvent manifestent de lourdes déterminations idéologiques. Les implications pédagogiques non plus n'ont pas été perdues de vue.

*

Dans l'appel à communication, l'objet du colloque avait été précisé comme suit : « *Etat des lieux et confrontation des expériences de codification de l'écrit des langues régionales ou minoritaires de France* ». Comme le lecteur pourra s'en rendre compte, l'objectif a été largement atteint.

Certes, il y a déjà eu d'innombrables rencontres sur les langues régionales de France ; mais celle-ci est l'une des toutes premières à se placer résolument dans la perspective « Langues de France », d'où la forte représentation de « nouveaux venus ».

La trentaine de contributions réunies couvrent la quasi-totalité de la palette des langues de France :

- Presque toutes les langues régionales métropolitaines : alsacien, basque, breton, corse, occitan, franco-provençal, picard – n'y manquent que le catalan et le flamand ;
- Les langues des DOM-TOM : créoles (Antilles, Réunion), langues de Guyane, langues de Nouvelles Calédonie, de Polynésie ;
- Les langues d'origine étrangère : berbère, arabe maghrébin, romani, arménien occidental – seul le yiddish manque à l'appel.

Quelques cas de codifications graphiques extérieurs au champ des « langues de France » y apportent un éclairage comparatif, tout à fait intéressant, s'agissant de "petites langues" dont la graphie s'est développée dans des contextes sociolinguistiques [8/9] très particuliers, fortement diglossiques, extrêmes à certains égards : graphie latine du maltais qui, avant de devenir une langue à part entière, n'était autre qu'une variété de l'arabe maghrébin ; graphie hébraïque du judéo-arabe... Situations extrêmes qui mettent souvent bien en évidence les dimensions idéologiques et symboliques des dynamiques de codification graphique.

Au-delà de la richesse et de la diversité de l'information rassemblée² et mise à disposition des chercheurs et du public, les contributions et les débats ont mis en lumière un certain nombre de problèmes et de convergences ; parfois aussi d'interrogations.

Il apparaît d'abord que pour nombre des expériences présentées, il existe une tension – souvent encore non résolue – entre :

a) D'une part, les graphies spontanées, généralement calquées sur celle de la langue dominante (presque toujours le français), œuvres d'amateurs autodidactes ; il s'agit fréquemment de graphies individuelles.

b) D'autre part, les graphies élaborées, développées par les linguistes, qui, elles-mêmes, connaissent une autre tension secondaire entre :

² Sur des langues pour lesquelles la documentation est parfois rare ou d'accès délicat.

- Graphies phonético-phonologiques, ayant pour objectif de transcrire la réalité phonétique ou phonologique des variétés particulières ; pratiques généralement de cercles étroits de spécialistes ;
- Graphies englobantes, qui tentent d'aller dans le sens de l'univocité de la représentation graphique, au-delà des variations locales et qui intègrent souvent des considérations morphosyntaxiques. Ces graphies englobantes ou morpho-phonologiques sont particulièrement développées dans les domaines linguistiques de large extension, connaissant de grandes variations régionales (occitan, berbère...).

Tension entre types de représentation graphique qui débouche sur une réflexion sur le nécessaire équilibre à trouver entre le niveau de l'*encodage* et celui du *décodage* :

- Les graphies de type phonétique sont de mise en œuvre plus immédiate, plus spontanée pour le scripteur (*encodage*), mais en revanche, elles sont plus difficiles pour le lecteur (*décodage*) qui peut y perdre une bonne part de l'information morphosyntaxique (et donc sémantique) et qui sera souvent condamné à ne pas pouvoir dépasser le stade de l'épellation et de l'oralisation – il faut restituer la prononciation pour comprendre le message ; elles facilitent l'encodage mais elles peuvent rendre le décodage problématique.

- Inversement, les graphies englobantes, de tendance morpho-phonologique (ou macro-phonologique) supposent une formation préalable importante du scripteur, qui doit pouvoir maîtriser les règles de la segmentation morphématique, les assimilations, les variations dialectales ; mais elles apportent au lecteur la stabilité de la représentation graphique et le maximum d'informations pour une interprétation correcte ; elles alourdissent l'encodage, mais elles facilitent le décodage. [9/10]

La question de la variation linguistique et de sa gestion dans le processus de codification, celle de l'intégration des "marges", induisent elles aussi une tension très générale entre la solution du dia-système³, englobant, mais souvent très sophistiqué et celle du choix d'une représentation centrale/dominante – par le nombre de locuteurs, par l'extension géographique, par la préexistence d'une quasi norme graphique... Pour certaines langues, la question de la variation linguistique est quasiment réglée et il existe déjà un standard de langue écrite ; pour d'autres, elle constitue encore un problème redoutable, et il apparaît que la situation de dialectalisation forte constitue un véritable obstacle à l'émergence et à la stabilisation de l'écrit. Face à ce problème de la diversité linguistique et de la diversité des usages graphiques, une attitude de « tolérance graphique » et de pragmatisme, d'ailleurs souvent mise en œuvre hors de France (comme pour le gallois) devrait s'imposer.

On note également presque partout la diversité des attitudes des locuteurs et la fréquente divergence entre choix et attentes des locuteurs/praticiens et options des linguistes codificateurs. Choisir une graphie suppose une évaluation fine des avantages et inconvénients, en particulier du point de vue du praticien de base ; il paraît nécessaire de tenir compte de ses réactions qui obéissent à des facteurs très divers, notamment la présence et le poids de la langue dominante (le français, mais aussi l'allemand pour l'alsacien), notamment dans les situations patoisantes (picard).

De même, dans le choix de certaines solutions graphiques concrètes (graphèmes particuliers, digraphes..., dans certains cas de l'alphabet lui-même), on constate que les attitudes et représentations des locuteurs sont des facteurs décisifs : des graphèmes ou options

³ Qui conduit la plupart des spécialistes à dépasser les conceptions classiques de la phonologie, centrées sur la description d'une variété déterminée, tout à fait inadéquates dans la perspective de la description et de l'aménagement d'aires linguistiques connaissant une forte variation.

graphiques sont investis de valeurs symboliques très fortes, qui susciteront l'adhésion ou le rejet. Les motivations et dynamiques identitaires imprègnent ainsi les choix graphiques : graphie à l'allemande ou à la française pour l'alsacien, alphabet latin/alphabet tiffinagh/alphabet arabe pour le berbère, difficulté à faire accepter la graphie latine pour la notation de l'arabe dialectal (même en France !), graphèmes emblématiques...

Ces considérations sur les « contraintes et attentes de la base », peuvent amener à accepter les graphies avec leurs imperfections et leur histoire : la graphie (usuelle) n'est pas un outil technique, c'est un produit culturel. Il n'y a donc pas lieu de confondre codification graphique et description phonétique ou phonologique.

Face à cette complexité et à cet enchevêtrement de paramètres et déterminations, tous s'accordent à considérer que les temps où les linguistes pouvaient traiter par le mépris les questions d'aménagement linguistique et de codification graphique sont révolus : le rôle du linguiste est de proposer des réglages réalistes et argumentés, reposant sur une évaluation précises des avantages et inconvénients, en fonction des langues et des situations ; si le linguiste n'assume pas ce rôle, il laisse le champ libre à l'amateurisme et l'idéologie, notamment à l'ultra-purisme et à l'orthographisme, tendances particulièrement sévères et dangereuses dans l'espace francophone où la [10/11] culture scolaire et grammaticale est propice aux attitudes ultra-normalisatrices et étymologisantes, qui débouchent facilement sur un véritable délire normatif.

Il apparaît aussi très clairement que la question de la codification graphique ne peut être dissociée du contexte de politique linguistique et notamment du statut des langues considérées ; la codification graphique n'est pas un objet en soi : elle n'a de sens que dans la perspective d'un usage social élargi et de son enseignement. Et à ce point de vue, il faut rappeler que l'acquisition de l'écrit fonctionnel n'est jamais un phénomène spontané et simple mais suppose toujours un processus d'apprentissage systématique. Sans enseignement conséquent, dès le primaire, il ne peut y avoir acquisition et stabilisation d'une graphie. L'enseignement méthodique de la lecture et de l'écriture est en tout état de cause une nécessité incontournable.

En fait, au-delà des problèmes techniques de la codification graphique se pose partout le problème crucial de l'émergence et/ou de la consolidation de l'écrit, c'est-à-dire celui d'une véritable pratique, passive et active de l'écrit, dans les usages quotidiens (écrit privé, écrit de vulgarisation, presse), comme dans les usages plus élaborés (littérature, production scientifique), par une majorité de la population concernée. La généralisation de l'enseignement de nos langues dans le système scolaire est un passage obligé pour que cette rupture qualitative – le passage de la *graphie* à l'*écrit* – puisse se réaliser.

Mais il n'y a pas que des difficultés et des obstacles ! Certaines observations autorisent l'optimisme : s'agissant de langues sans tradition écrite solide (berbère, arabe maghrébin...), plusieurs intervenants ont souligné la rapidité avec laquelle les élèves – déjà scolarisés – s'approprient un système graphique, pour peu qu'il soit simple et cohérent : en trois à quatre semaines une graphie peut-être maîtrisée. Plusieurs expériences semblent également montrer l'importance d'une bonne accoutumance à la lecture avant de passer à l'expression écrite.

Enfin, dans les communications, mais surtout dans les débats, de nombreux intervenants ont pointé l'importance, scientifique et symbolique, des questions d'onomastique, parfois oubliées ou négligées par les linguistes – alors qu'elles sont souvent essentielles pour les locuteurs :

– à commencer d’abord par celle de la dénomination même des langues, qui restent souvent fluctuantes et incertaines : berbère/tamazight/kabyle..., arabe dialectal/arabe maghrébin/arabe algérien/algérien, marocain..., basque/basque (standard) unifié...

– il apparaît aussi qu’il est tout à fait essentiel de collecter le matériel toponymique dans ses réalisations locales, à la fois pour des raisons scientifiques (étymologie), mais aussi comme acte de réappropriation du territoire ; la langue dominante (et l’Etat) ont eu en la matière un rôle d’effacement et d’écrasement extrême.

Pour ce qui est des conditions socio-historiques de la codification graphique des langues représentées, on constate que, en bien des lieux, le rôle des agents du religieux (clergé, missionnaires) a souvent été décisif ; soit à des fins d’évangélisation et de liturgie (Bretagne, Pays basque, Nouvelle Calédonie), soit, en situation coloniale, pour la connaissance des populations indigènes (Kabylie). Mais, en la matière, la diversité est grande : les initiateurs de la codification sont/ont été multiples :

- Codification semi-spontanée par les agents du religieux (Breton, basque, Nouvelle Calédonie, kabyle) ;
- Codification par les écrivains, dont le rôle mériterait d’être étudié de près, dans la mesure où l’écrivain est l’agent idéal de socialisation et de diffusion de l’écrit : il est le lieu du passage de l’acte individuel à la réception collective ;
- Codifications par les élites lettrées (instituteurs notamment, notabilités locales, médecins...)
- Codification par les éditeurs qui ont, dans plusieurs cas, joué un rôle considérable dans la fixation de la norme graphique.

Un travail systématique et comparatif sur tous ces types d’acteurs, leur action et les contextes socio-historiques mériterait d’être engagé.

Mais il y a aussi des conditions communes, un socle quasi commun à toutes les langues de France : la minoration et la marginalisation et le rapport à la langue dominante, le français. A cet égard, il apparaît que la situation est particulièrement difficile :

- Pour les langues très proches du français (langues d’oïl notamment) qui ne parviennent pas à s’autonomiser des pratiques et usages français, ni même véritablement à se constituer un écrit stabilisé ;
- Pour celles pour lesquelles existent un standard extérieur déjà bien établi : alsacien par rapport à l’allemand, arabe dialectal par rapport à l’arabe classique.

La péjoration est une réalité générique, mais elle connaît des nuances importantes selon les langues et leur rapport au français : il est plus facile d’écrire le breton, le basque, l’occitan ou le berbère que le picard ou l’arabe dialectal (par rapport au classique !).

Le problème de la coexistence avec la langue dominante et notamment l’influence, à tous les niveaux de celle-ci (graphie, mais aussi lexique et syntaxe) devrait aussi faire l’objet d’une future rencontre : aucune de nos langues n’échappe à ce poids de l’influence du français (ou de la langue standard parente : allemand pour l’alsacien, arabe classique pour l’arabe maghrébin), avec ses implications en matière d’aménagement et de codification : réactions puristes, problème des calques généralisés, néologies... Ces problématiques du calque linguistique en situation de diglossie sont communes à toutes nos langues et devraient aussi faire l’objet d’une approche comparative systématique. Elles posent souvent des problèmes descriptifs redoutables, notamment pour l’élaboration des dictionnaires, domaine où les

limites mêmes de la langue deviennent difficiles à cerner du fait des emprunts massifs, induits par le bilinguisme diglossique généralisé et le "code-switching" (cas du breton, du basque, du créole, du berbère par rapport au français et à l'arabe, de l'arabe dialectal par rapport au classique...).

Le calque, poussé à l'extrême constitue un véritable danger de dilution pour la langue qui est complètement soumise aux contraintes de la langue dominante. Il représente sans doute une étape décisive dans le processus de substitution linguistique dans la mesure où il implique que la langue a perdu une bonne partie de ses capacités internes de production et d'adaptation structurale et lexicale. [12/13]

*

Cette première rencontre est une incontestable réussite, qui a permis une très large confrontation des expériences. La notion de « Langues de France » apparaît comme très féconde en ce qu'elle permet à des langues et à des spécialistes qui n'avaient jusque là que fort peu de contacts entre eux d'établir un échange riche et prometteur. Et, très concrètement, de bénéficier des avancées, réflexions et solutions développées pour d'autres langues.

Aussi, au-delà de la publication des actes de cette première réunion, une suite est hautement souhaitable, soit sous la forme de rencontres régulières, soit sous la forme d'une publication régulière (ou les deux), qui devraient être pilotées par une coordination légère des universitaires spécialistes des « Langues de France ». L'INALCO a pris, cette fois-ci, l'initiative, mais il sera indispensable que d'autres institutions soient parties prenantes (Paris-8, Paris-5, Universités des différentes régions). Une coordination universitaire des langues de France pourrait être un lien et un lieu utile de collaboration et de prise de position des scientifiques sur un dossier, trop souvent monopolisé par les politiques et les militants. Le débat global gagnerait sans doute à ce que la voix des scientifiques se manifeste régulièrement et de manière coordonnée.

Dominique CAUBET, INALCO, professeur d'arabe maghrébin
Salem CHAKER, INALCO, professeur de berbère
Jean SIBILLE, Université de Lyon-II